



# PRÉFET DE LA MEUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## La revitalisation des territoires en Meuse

### DDT de la Meuse – service urbanisme/habitat

Les villes moyennes ont une **fonction de centralité**, elles représentent un cadre de vie à taille humaine et portent le dynamisme de leur territoire.

Ces villes peuvent être confrontées à de **nombreuses difficultés** : perte de population, périurbanisation, pauvreté, logements et commerces vacants, bâti dégradé, habitat ancien et énergivore, **engendrant une perte globale d'attractivité pour le territoire.**

Pour enrayer cette tendance, plusieurs communes meusiennes se sont déjà saisies des dispositifs nationaux de revitalisation :



**centres  
bourgs**  
PROGRAMME  
DE REVITALISATION



2015, Commercy

2018, Bar-le-Duc et Verdun

## L'opération de revitalisation du territoire (ORT)

Ce nouveau dispositif réglementaire et fiscal issu de la loi ELAN du 23 novembre 2018 facilite le développement économique et résidentiel dans le périmètre du centre ville.

La convention d'ORT **associe nécessairement l'EPCI et une ou plusieurs de ses communes centres.** Elle permet notamment :

- le dispositif de défiscalisation sur l'immobilier locatif « **Denormandie dans l'ancien** »
- une **dérogation** de passage en commission départementale d'aménagement commerciale (CDAC) facilitant l'implantation des **commerces en centre-ville**
- davantage de possibilités de **financement par l'ANAH** pour attirer des investisseurs institutionnel sur des projet de requalification.
- la possibilité d'imposer une **séparation des baux commerciaux et d'habitation** des immeubles pour remettre des locaux sur le marché et réguler les loyers
- **le droit de préemption urbain** renforcé, commercial et artisanal

## Déploiement à venir du dispositif Petites Villes de Demain (PVDD)

La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a annoncé fin 2019 le déploiement de ce nouveau dispositif destiné à apporter un soutien en ingénierie aux villes et bourgs ruraux de moins de 20 000 habitants.

→ **Déploiement prévu au cours de l'été 2020**

La démarche de revitalisation et les outils qu'elle mobilise s'inscrivent dans **un projet de territoire global et de long terme**, incluant des actions concrètes.

Pour améliorer la qualité du projet de territoire, bénéficier d'éventuelles économies d'échelle, et mutualiser les diagnostics et les compétences, **l'association des acteurs locaux doit être la plus large possible.**

Les efforts visent les centralités mais **répondent au besoin de l'ensemble du territoire.** Il convient ainsi d'associer l'ensemble des communes pour répondre aux besoins des populations à l'échelle du territoire et de l'EPCI.

### Étapes à suivre pour la construction de votre projet de revitalisation

**- Identifier la/les centralité(s) de votre territoire**

Sur quelle(s) commune(s) les efforts doivent-ils être concentrés ?

**- Recenser les forces en présence**

Contactez les acteurs et partenaires potentiels, mobilisez l'ingénierie locale

**- Établir collectivement le diagnostic de la situation locale**

Quelles situations et quels besoins pour le territoire ?

**- Identifier les enjeux qui en ressortent**

Quelles sont les priorités ?

**- Associer les citoyens**

Définir les modalités de concertation avec les habitants du territoire

**- Définir et déployer les actions**

Au travers d'une convention associant l'ensemble des partenaires

De nombreux partenaires engagés aux côtés de ces actions :



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
AVEC LES  
COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES



Les services de la DDT sont à votre disposition pour accompagner chaque étape de la construction de votre projet de revitalisation:

**Contact :**

Chargée de mission aménagement

03 29 79 93 20